

Eugénie, dite Aurore, sans profession, âgée de dix-sept ans
née à Fontenay-Le-Fleury le six décembre mil huit cent
cinquante-huit et y demeurant avec ses père et mère, fille
légitime de Louis Charles Barque, âgé de quarante-six ans
et de Coralie Anastasie Dupuis, son épouse, âgée de trent
huit ans, tous deux journaliers; lesquels nous ont repr
senté leurs actes de naissance, l'acte de décès de la mère
du futur, les actes de publication faits en cette commune
les dimanches seize et vingt-trois avril derniers, sans opposit
un certificat constatant que la publication dudit mariage n'
restée affichée à Gruenheim du vingt-trois avril au huit
mai mil huit cent soixante-seize sans qu'il soit survenu d'op
position; l'acte de consentement au présent mariage par le
père du futur passé devant M^e Suffort notaire à Gruenheim
le quatre avril mil huit cent soixante-seize et enregistré;
le tout en bonne forme et dûment légalisé; le futur nous
a aussi représenté un certificat délivré par
l'autorité militaire constatant son envoi dans la réserve
de l'armée active. Et après avoir reçu le consentement ver
bal des père et mère de la future, nous avons visé les pièces
susénoncées et nous en avons donné lecture aux parties
comparantes assistées des quatre témoins ci-après nommés
et qualifiés, ainsi que du chapitre VI du titre du mariage
du Code civil sur les droits et devoirs respectifs des époux. Les
comparants de ce interpellés ont à l'instant déclaré qu'il n'y
pas été fait de contrat de mariage entre les futurs. Ensuite
nous avons reçu la déclaration du sieur Joseph Robineau
prenant pour épouse la demoiselle Eugénie Barque et
celle de la demoiselle Eugénie Barque qui elle prend pour
époux le sieur Joseph Robineau; En conséquence nous
avons déclaré au nom de la loi que le sieur Joseph Robineau

19



et la demoiselle Eugénie Barque sont unis par le
mariage. Ce qui a été fait publiquement en
présence de Henrius Antoine Robin, tenancier,
âgé de vingt-trois ans, domicilié à Paris D'Arcy,
(Seine et Oise) père de l'épouse; Auguste Foulon
cantonnier, âgé de trente-cinq ans, oncle de l'épouse
domicilié à Fontenay-le-Fléury; Nicolas Joseph Denis
Dupuis, journalier, âgé de soixante-quatre ans, domicilié
à Galluis-la-Grève (Seine et Oise) aïeul maternel
de l'épouse et Auguste François dit Bonni, marai-
cher, âgé de trente-sept ans, parent de l'épouse,
domicilié à Fontenay-le-Fléury. Lesquels ont signé
avec l'épouse, la mère de l'épouse et avec nous,
Maire, officier de l'Etat civil qui avons dressé le
présent acte et on a fait lecture aux parties
et aux témoins. Le père de l'épouse a déclaré ne
savoir signer. Approuvé un mot par lui
Robin Joseph Denis et Dupuis

Eugénie Barque Deloir Saloine
Foulon Dupuis F. Auger



n° 100
Robin
Joseph

Pour copie conforme
à l'original
VANVES, le 20/05/2003
Le Maire-Adjoint



Revue

Le vingt sept mai mil neuf cent trente deux, une heure, est décédé au domicile conjugal, 77 rue Sadi Carnot: Joseph Robin, né à Drusenheim (Bas Rhin) le vingt huit novembre mil huit cent cinquante et un, mécanicien, fils de Pierre Robin et de Elisabeth Roemer, époux décédés; époux de Eugénie Aurore Barque. Dressé le vingt sept mai mil neuf cent trente deux, neuf heures, sur la déclaration de Louis Tommier, trente deux ans, employé, domicilié à Vanves, 28 rue de la Mairie, qui, lecture faite, a signé avec Nous, Frédéric Pic, Maire de Vanves, officier de la Légion d'honneur.

[Signature]

Frédéric Pic

N^o 46.
 Robin
 Joseph
 Né le 28 Novembre
 1891.

MAIRIE de Drusenheim Arrondissement de Strasbourg.

Le vingt huit Novembre mil huit cent cinquante et un, à neuf heures du soir

ACTE DE NAISSANCE de Robin Joseph

né à Drusenheim le vingt huit Novembre mil huit cent cinquante et un

à neuf heures du matin, fils légitime de Robin Pierre

né à Drusenheim — domicilié à Drusenheim

et de Wagner Elisabeth, sans état, âgée de quatre ans

domiciliée à Drusenheim, son épouse légitime

L'enfant qui nous a été présenté, a été reconnu être du sexe masculin

Premier TÉMOIN : Wersch Joseph — âgé de vingt ans, profession de journalier — domicilié à Drusenheim

Second TÉMOIN : Schultz Jacques — âgé de vingt quatre ans, profession de journalier — domicilié à Drusenheim

Sur la déclaration à nous faite par le père de l'enfant

et après lecture du présent acte ont signé

le Comparant

Constaté suivant la loi et dressé le présent acte par nous Wagner Charles

Maire, faisant les fonctions d'Officier de l'État civil, en présence et sur la déclaration des témoins ci-dessus dénommés

Robin Joseph

